

CLASSIFICATION BACTÉRIOLOGIQUE DES EAUX DE BAIGNADE

Classification et qualité des eaux de baignade		Moyenne arithmétique en UFC/100 ml	
		Plages en eau douce	Plage en eau salée
Cote	Qualité	<i>E. coli</i>	Entérocoques
A	Excellente	≤ à 20	≤ à 5
B	Bonne	de 21 à 100	de 6 à 20
C	Passable	de 101 à 200	de 21 à 35
D	Polluée	≥ à 201	≥ à 36

CAMPAGNE D'ÉCHANTILLONNAGE

La campagne d'échantillonnage se déroule de la mi-juin à la fin août.

Afin de cibler les plages présentant le plus de risques pour la santé, le choix des plages et la fréquence d'échantillonnage s'appuient principalement sur les résultats d'analyse de la dernière année durant laquelle l'eau de la plage a fait l'objet d'un échantillonnage. Ainsi, les plages ayant obtenu une cote A (excellente) l'année précédente verront leur eau échantillonnée au moins deux fois durant l'été. Les plages ayant obtenu une cote B (bonne) seront échantillonnées au moins trois fois et celles ayant obtenu une cote C (passable) ou D (polluée), et les nouvelles plages, le seront au moins cinq fois.

DIFFUSION DE LA COTE DES PLAGES

La diffusion de la cote des plages se fait à peu près simultanément de trois façons.

a. Par l'exploitant de la plage

Dès que de nouveaux résultats d'analyse sont disponibles, ils sont aussitôt transmis à l'exploitant. L'exploitant doit alors apposer le panneau informatif approprié indiquant aux usagers si la qualité de l'eau permet la baignade et conséquemment si la plage est ouverte ou fermée.

Dans le cas d'une cote D, la municipalité est aussi préalablement informée parce que la plage doit être fermée par cette dernière, ceci, en vertu de l'article 83 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

b. Par les médias

Le Ministère communique, de manière hebdomadaire, le classement des plages aux médias régionaux. Dans le cas d'une cote D, une fois l'exploitant et la municipalité informés, le Ministère communique également l'information aux médias.

b. Par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Le Ministère publie les cotes de qualité bactériologique des plages sur son site internet dans la section du Programme Environnement plage. Ce dernier est mis à jour tous les jours à 11 h et peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>.

Liste des plages admissibles par municipalité pour la saison 2017

Région administrative : Laurentides

Municipalité : Saint-Hippolyte

- Lac Écho

Plage du club de Loisirs

1660, chemin du lac Écho
Prévost, Québec
J0R1T0

Dernière cote annuelle attribuée : **B** (2006)

Échantillonnée cette année : **Non**

- Lac l'Achigan

Plage du camp de l'Armée du Salut Canada Est (camp l'Achig

55, 380e Avenue
Saint-Hippolyte, Québec
J8A3P6

Dernière cote annuelle attribuée : **A** (2016)

Échantillonnée cette année : **Oui**

- Lac l'Achigan

Plage du camp de santé Bruchési #1

2253 chemin des Hauteurs
Saint-Hippolyte, Québec
J8A1A1

Dernière cote annuelle attribuée : **A** (2016)

Échantillonnée cette année : **Oui**

- Lac l'Achigan

Plage du camp Weredale

1300, chemin Weredale
Saint-Hippolyte, Québec
J0R1P0

Dernière cote annuelle attribuée : **A** (2016)

Échantillonnée cette année : **Non**

- Lac Bleu

Plage du domaine du lac Bleu

287, 51e Avenue
Saint-Hippolyte, Québec
J0R1P0

Dernière cote annuelle attribuée : **A** (2016)

Échantillonnée cette année : **Oui**

Liste des plages admissibles par municipalité pour la saison 2017

Région administrative : Laurentides

Municipalité : Saint-Hippolyte

- Lac l'Achigan

Plage municipale de Saint-Hippolyte

Chemin du lac L'Achigan, face à la 411e

Avenue

Saint-Hippolyte, Québec

J8A1A1

Dernière cote annuelle attribuée : **A** (2016)

Échantillonnée cette année : **Oui**